

# MicroPro 200C-TS

**Concentré d'agent de préservation du bois  
(Pour utilisation en usine de traitement sous pression seulement)  
INDUSTRIEL**

**SUSPENSION**

**ATTENTION**



**POISON**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**N° D'ENREGISTREMENT 30196 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**POUR LE TRAITEMENT DES PRODUITS DU BOIS DESTINÉS À DES USAGES AU-DESSUS DU SOL, EN CONTACT AVEC LE SOL ET EN CONTACT AVEC L'EAU DOUCE. EXEMPLES : BOIS D'ŒUVRE, BOIS DE CHARPENTE, TRAVERSES POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER, PLANCHES ET POTEAUX DE CLÔTURES, POTEAUX DE CONSTRUCTION, TERRASSES, QUAIS, ALLÉES PIÉTONNIÈRES ET BARDEAUX DE BOIS.**

PRINCIPE ACTIF :

Cuivre, présent comme carbonate de cuivre basique ..... 28,0 %

VOIR LES AUTRES MISES EN GARDE SUR L'ÉTIQUETTE LATÉRALE DU PRODUIT.

TIMBER SPECIALTIES LIMITED  
35 Crawford Crescent, P.O. Box 520  
Campbellville, ON L0P 1B0  
(905) 854-2244

Contenu net : 1041 litres - 1249 litres (275 gallons US - 330 gallons US), livraison de camion-citerne en vrac

---

## **MISES EN GARDE**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Peut être nocif si avalé ou absorbé par la peau. Peut causer une irritation aux yeux et à la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond, au savon et à l'eau, après avoir manipulé le produit. Ôter tout vêtement contaminé, et le laver avant de le porter de nouveau.

Porter une protection faciale complète, une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants à crispin résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques lors du maniement de solution concentrée ou diluée, de l'ouverture des portes des cylindres de traitement et durant les activités de nettoyage, d'entretien et de réparation sur les cuves d'entreposage et les cylindres de traitement. De plus, porter un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides lors de la manipulation du concentré, de la solution diluée si la zone n'est pas bien aérée, de l'ouverture des portes des cylindres de traitement et durant les activités de nettoyage, d'entretien et de réparation sur les cuves d'entreposage ou les cylindres de traitement. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des lunettes de protection ou un écran facial et des gants à crispin résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques lorsqu'il y a une possibilité de devenir humide par la solution de préservation, lors du déplacement ou de la manipulation du bois fraîchement traité. Pour les autres

activités dans les conditions sèches, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de protection, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Suivre les directives du fabricant concernant le nettoyage/l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). En l'absence de directives visant les articles lavables, utiliser une solution de détergent et d'eau chaude. Garder et laver l'EPI séparément de la lessive ordinaire.

#### **RECOMMANDATIONS VISANT LA SÉCURITÉ DE L'UTILISATEUR :**

Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'utiliser les toilettes. Si du pesticide parvient à l'intérieur de ses vêtements, l'utilisateur doit ôter ceux-ci immédiatement, puis se laver la peau à fond et mettre des vêtements propres. Immédiatement après avoir manipulé ce produit, l'utilisateur doit enlever son équipement de protection individuelle. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond.

#### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les espèces de plante terrestres non visées.

#### **MÉTHODES DE MANIPULATION SÉCURITAIRE**

Ne pas tenter d'utiliser ce produit sans mettre en œuvre l'emploi de l'équipement de protection requis. Les applicateurs ne doivent pas manger ni boire, ni utiliser des produits du tabac durant les parties du processus d'application qui sont susceptibles de les exposer au concentré ou aux solutions de traitement du bois (c.-à-d., l'ouverture/la fermeture manuelle des portes du cylindre, le déplacement des trams hors du cylindre, le mélange des produits chimiques, la manipulation des éléments de bois fraîchement traités, etc.).

Se laver la peau à fond après tout contact avec le produit et avant de manger, de boire, d'utiliser des produits du tabac ou d'utiliser les toilettes.

Les vêtements de protection doivent être remplacés lorsqu'ils montrent des signes d'une contamination importante. L'applicateur doit laisser à l'usine de traitement tous ses vêtements de protection, ses chaussures ou bottes de travail et son équipement. Les vêtements de protection trop usés ou contaminés doivent être éliminés d'une manière approuvée pour l'élimination des pesticides et en conformité avec les règlements provinciaux et fédéraux qui s'appliquent.

#### **PREMIERS SOINS**

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter symptomatiquement.

#### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Traitement du bois avec ce produit offre une protection contre les termites et décomposition fongique.

#### **MODE D'EMPLOI**

MicroPro 200C-TS est un produit d'utilisation finale conçu pour être employé dans des systèmes de traitement sous pression par le vide (en circuit fermé) de produits de bois. MicroPro 200C-TS doit être mélangé en réservoir avec MTZ (n° LPA 30379) ou Carboquat WP-50 (n° LPA 28633). Lors du mélange de MTZ avec MicroPro 200C-TS, préparer une solution de traitement à un degré de concentration de 0,3% à 3,0 % d'actif en mélangeant, à un rapport de 25:1, MicroPro 200C-TS et MTZ, avec de l'eau. Lors de mélange de MicroPro 200C-TS avec Carboquat WP-50, préparer une solution de traitement à un degré de concentration de 0,5 % à 3,4 % d'actif en mélangeant, à un rapport de 2:1, MicroPro 200C-TS et Carboquat WP-50, avec de l'eau. Un système

à circuit fermé doit être utilisé pour la préparation de la solution de traitement et pour acheminer celles-ci au récipient de traitement.

Traiter les éléments de bois selon les procédures de traitement sous pression recommandées pour l'équipement qui est employé et conformément aux méthodes normales de traitement. Les conditions du traitement doivent être calibrées pour produire un taux de rétention cible compris entre 0,9 et 5,0 kg/m<sup>3</sup> pour le bois traité avec mélange de MTZ et MicroPro 200C-TS. Les conditions du traitement doivent être calibrées pour produire un taux de rétention cible compris entre 4,0 et 6,4 kg/m<sup>3</sup> pour le bois traité avec mélange de MicroPro 200C-TS et Carboquat WP-50. Le taux de rétention cible dépendra de l'usage prévu pour le bois traité. Le tableau ci-dessous devrait être utilisé comme guide à ce titre.

	<b>TAUX DE RÉTENTION CIBLES (kg/m<sup>3</sup>)</b> MicroPro 200C-TS + MTZ
Usage au-dessus du sol, non structural	0,9
Usage au-dessus du sol, structural	1,7
En contact avec le sol et/ou l'eau douce	3,3
En contact avec le sol (risque de décomposition rigoureuse)	5,0

	<b>TAUX DE RÉTENTION CIBLES (kg/m<sup>3</sup>)</b> MicroPro 200C-TS + Carboquat
Usage au-dessus du sol, non structural	2,0
Usage au-dessus du sol, structural	4,0
En contact avec le sol et/ou l'eau douce	6,4

Après leur traitement, des conditions doivent être prévues, qui permettent la stabilisation des éléments de bois. Observer le bois afin de détecter la présence de tous résidus visibles à la surface. Tous résidus visibles à la surface devront être enlevés préalablement à l'expédition des éléments de bois.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

La présente homologation est accordée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative. L'utilisation de ce produit et la gestion de tout rejet ou rejet d'effluents ou de ruissellement contenant ce produit doivent également être conformes à la *Loi sur les pêches* et toute autre législation fédérale ou provinciale applicable. Consulter l'organisme de réglementation provincial pour en savoir davantage sur les autorisations requises ou autres exigences pour l'utilisation de ce produit et la gestion de tout rejet ou rejet d'effluents ou de ruissellement contenant ce produit.

Les bacs récepteurs doivent être recouverts, revêtus et drainés afin de prévenir la dilution et les pertes de solution de traitement. Entreposer le bois d'œuvre traité dans une aire d'égouttage recouverte jusqu'à ce que le liquide ait cessé de s'écouler. Placer le bois à angle sur l'aire d'égouttement, de manière à accélérer l'égouttage et à prévenir la formation de flaques à la surface du bois. Traiter les égouttures et les autres déchets connexes de manière à en empêcher les rejets dans l'environnement. NE PAS exposer le bois à la pluie tout de suite après son traitement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'entreposage, la manipulation et l'élimination du bois traité, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

#### **LIMITES D'EMPLOI**

Pour utilisation comme agent de préservation du bois, dans le traitement de produits du bois employés au-dessus du niveau du sol, en contact avec le sol ou en contact avec l'eau douce tels que bois d'œuvre, bois de charpente, traverses pour aménagement paysager, planches et poteaux de clôtures, poteaux de construction, terrasses, quais, allées piétonnières et bardeaux de bois. Ne pas utiliser pour traiter du bois qui doit être employé dans des infrastructures critiques, comme des ponts, des poteaux de service, des pieux, des traverses de chemin de fer ou des fondations, etc. Ne faites jamais brûler du bois traité.

#### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

#### **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.